



DONATION & DONATION-PARTAGE

Pour mettre en place une donation ou donation-partage, l'Etude doit réunir les pièces nécessaires à l'analyse civile et fiscale de votre dossier et notamment :

Etat-civil des donateurs et donataires

Pièces d'état-civil : CNI, livret de famille etc.

Objet de la donation

1. Donation de somme d'argent

- Montant objet de la donation,
- Origine des fonds (fonds propres/communs).

2. Donation de bien immobilier

- Titre de propriété,
- Désignation actuelle du ou des biens,
- Coordonnées du syndic, le cas échéant,
- Autorisations administratives s'il y a lieu (permis de construire, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité),
 - Si bien(s) loué(s) : contrat de location
 - Si existence d'emprunt en cours, tableau d'amortissement et coordonnées de la banque,
- Avis de valeurs établis par des professionnels ou l'Etude s'en chargera.

3. Donation de valeurs mobilières ou autres (contrats de capitalisation)

- Coordonnées de la banque et du gestionnaire de portefeuille,
- Numéro(s) du ou des comptes concerné(s) par la donation.



Notaires Chartres
Cathédrale

Patricia BELLIA-MAUGAS
Camille DELANQUE-THIROUIN
NOTAIRES ASSOCIÉS

4. Donation de parts de société

- Statuts de la société à jour,
- Bilan de la société, le cas échéant,
- Evaluation par un expert-comptable,
- Kbis à jour,
- Existence d'emprunt(s) en cours,
- Procès-verbal de l'assemblée donnant agrément à la cession, s'il y a lieu.

Divers

- Copie des donations antérieures de moins de 15 ans,
- RIB des donateurs et donataires.